

# Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

## LOIR-ET-CHER (41)

**Repères nationaux :** Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

### Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 183

Nombre de PPC avec DUP : 167

Nombre d'AAC prioritaires : 6

Nombre d'AAC avec programme d'actions : 0

Répart. eaux souterraines-superficielles : 85%-15%

## → LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

Le département du Loir-et-Cher a une forte dynamique sur la protection de ces captages depuis 2000 permettant d'atteindre plus de 95 % des débits des captages protégés. La majeure partie des arrêtés de DUP est récente et ne nécessite donc a priori pas de révision à court terme. Les procédures restées en suspend ou non engagées concernent des captages destinés à l'abandon. Les 4 procédures avec un avis hydrogéologique récent devraient aboutir à brève échéance.

**Repères bassin Loire-Bretagne :** Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

<p>Nombre de captages : 183</p>	<p>Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP : 167</p>	<p>Arrêtés postérieurs à 2000 : 156</p>
		<p>Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 11</p>
		<p>Arrêtés antérieurs à 1980 :</p>
	<p>Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique : 14</p>	<p>Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : 4 Avis hydrogéologiques antérieur à 2008 : 10</p>
	<p>Procédures de protection de captages non initiées : 2</p>	
<p>Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12</p>		

Sources : ARS - Données 2017

## → LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département compte 6 AAC dont 3 ont été identifiées en 2009 suite à la loi Grenelle 1. Les 3 dernières ont complété la liste en 2015 suite à la Conférence environnementale de septembre 2013. Le dispositif ZSCE n'est utilisé pour aucune d'entre elles.

Aujourd'hui, un programme d'actions de reconquête de la qualité des eaux est défini sur 2 des AAC mais pour diverses raisons, ceux-ci sont suspendus. Par ailleurs, les démarches sur les 4 restantes sont en cours et à des stades plus ou moins avancées.

**Repères bassin Loire-Bretagne :** 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

**Repères nationaux :** Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

<p>Nombre d'aires d'alimentation de captages : 6</p>	<p>Programme d'actions défini : 2</p>	<p>Programme d'actions mis en œuvre : 0</p>
		<p>Programme d'actions suspendu : 2</p>
	<p>Démarche(s) en cours : 4</p>	<p>devant aboutir en 2018 : 0 au stade de l'étude : 1 peu avancée(s) : 3</p>
	<p>Démarche(s) non démarrée(s) : 0</p>	

Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017

## → LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Le département du Loir-et-Cher a abandonné 24 captages ces 10 dernières années, la moitié de ces abandons a pour origine des difficultés techniques (ensablement des captages...). Les abandons pour problème de pollutions diffuses ne concernent qu'un captage sur 5.

<p>Nombre de captages abandonnés : 24</p>	<p>Cause : qualité : 8</p>	<p>Pollution diffuse : 5</p>
		<p>Arsenic : 1</p>
		<p>Autres : 2</p>
	<p>Cause : débit : 5</p>	
	<p>Cause : administratif : 3</p>	
	<p>Cause : technique : 8</p>	

Sources : ARS - Données 2017